La lettre de PERSAC

3

RECTO

- Point sur notre école
- Compte rendu de séance du conseil municipal du 22.02.21

VERSO

- Brèves : Vaccination...
- Les “Podcast” pourquoi pas ?
- Dates à retenir.

Mars 2021

Plaidoiries pour notre école

L'équipe municipale

Le 1er Mars dernier, la direction académique (Dasen) s'est réunie en Comité technique spéciale départemental (CTSD) afin de présenter la carte scolaire pour la rentrée scolaire 2021-2022. Cette carte scolaire prévoyait la fermeture d'une classe sur le RPI (regroupement pédagogique intercommunale) Gouëx, Persac, Quéaux.

Les parents d'élèves, habitants et élus se sont mobilisés et ont exprimés leurs désaccords lors de :

-Courriers envoyés par mail et/ou par voie postale par les parents et les élus au Dasen et à l'inspection académique

-Ouverture d'une pétition en ligne et chez les commerçants locaux (près de 390 signatures ont été recueillis en ligne et près de 160 signatures papier)

-Rencontre entre les représentants de parents d'élèves avec l'adjoint du Dasen et l'inspectrice d'académie

-Manifestations et cortèges de voitures

-Rencontre des élus avec le sous préfet de Montmorillon

-Soutien du sénateur Mr Belin et du député J.M.Clément.

Malgré toutes ces actions, la légère hausse des effectifs prévus à la rentrée 2021 (87 inscrits à date au lieu de 82 élèves lors de la rentrée 2020-21), et les arguments avancés par les parents et les élus: « Nous construisons des logements pour accueillir des familles, et dans le même temps, on supprime un service qui est l'atout majeur pour l'installation de nouveaux habitants. [...] De plus, après la période difficile qu'ils viennent de traverser, les enfants ont besoin d'être rassurés et leurs conditions de scolarité ne peuvent se résumer à des chiffres, des moyennes et de statistiques. Agir aujourd'hui, c'est penser à l'avenir. » (la NR du 20/03/21) la décision a été prise le 23 Mars 2021 de fermer une classe sur le RPI.

Malgré cette décision, nous devons tous rester mobiliser pour que les écoles de nos villages de campagnes résistent et continuent d'offrir à nos enfants, un enseignement de qualité dans des conditions propices à l'apprentissage.

Le conseil municipal du lundi 22 février 2021 a décidé :

- à l'unanimité de valider les Comptes Administratifs* conformes aux comptes de gestion du Centre des finances de Montmorillon.
- à l'unanimité de valider les Comptes de Gestion* .
- à l'unanimité de valider les Affectations de Résultats 2020* .
- à l'unanimité d'accorder les subventions aux associations* pour l'exercice 2021 pour un montant total de 9335€.
- à l'unanimité de valider l'adhésion annuelle de 75€ de la commune de Persac à la Fondation du Patrimoine, qui permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique pour promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé.
- à l'unanimité de verser une aide financière à hauteur de 150,00 € à la « Maison Pour Tous », dans le cadre du « Circuit des Artistes » 2021 qui a lieu les 22, 23 et 24 mai 2021 avec les communes de Queaux, Moussac et Gouëx.
- à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle de 100 € à l'Association « Prévention Routière », qui contribue à des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation à la destination de tout public dès le plus jeune âge.
- à la majorité, d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et l'association Pat' de Velours et de lui attribuer une aide financière annuelle de 100€.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Monsieur Gontrand DELASSUS de ses fonctions de 2ème adjoint au Maire de la Commune de PERSAC. Il reste de droit conseiller municipal.

(voir au verso)

Ce résumé va à l'essentiel, pour plus de précisions RDV sur persac.fr

***Les chiffres du budget sont disponibles sur le site de la mairie et le n° 2 de PERSACtualités vous présente le bilan 2020 ainsi que le prévisionnel 2021.**

Conseil Municipal

« Au travers de l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil municipal, vous avez appris ma démission de ma fonction d'adjoint au maire.

En effet, pour diverses raisons personnelles ou professionnelles, je ne suis plus en mesure d'assumer pleinement ces fonctions que l'on m'a confiées.

C'est pourquoi, pas soucis d'honnêteté, j'ai fait le choix de démissionner.

Il est bien entendu que je continuerai de remplir pleinement mes responsabilités de conseiller municipal, pour lesquelles vous m'avez accordé votre confiance, et de m'investir, à la hauteur des attendus, pour la commune au travers des différentes commissions ou groupes de travail et réunions de conseil municipal».

Gontrand DELASSUS

Vaccination

Tous nos professionnels de santé locaux sont prêts pour la campagne de vaccination. Vous pouvez dés à présent prendre rendez-vous !

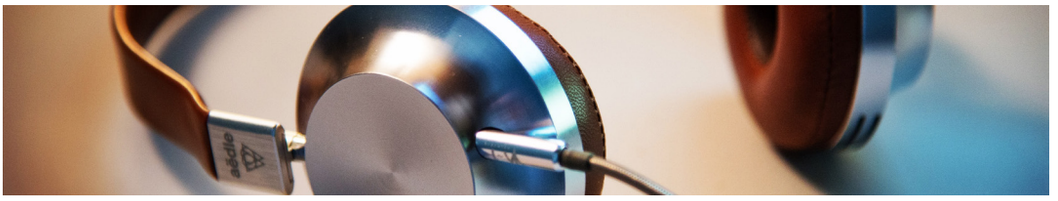

Les PODCASTS pourquoi pas !

Contenu audio numérique écouté en flux continu ou téléchargé, le podcast est une solution de plus en plus utilisée pour se détendre ou parfaire sa culture.

Pionnière, **ARTE Radio** diffuse depuis 2002 des podcasts de qualité dans différents domaines
fictions, témoignages intimes, documentaires et actualités

Les offres pour la jeunesse tel que "**Une histoire et Oli**", produit par **Radio France**, ou bien "**Les petits curieux**" produit par **Radioline** répondent à toutes sortes de questions et sont devenus des rituels du soir pour bon nombre de familles.

D'autres peuvent servir de ressources pédagogiques telles que "**les odyssées**", chroniques de **France Inter** sur les grandes figures de l'histoire à l'attention des 7-12 ans dont certain sont coproduits avec le Louvre, et permettre de découvrir l'art.Le musée d'Orsay aussi avec "**promenades imaginaires**" explique aux enfants 13 tableaux de ses collections.

Les sportifs ne sont bien sur pas oubliés, "**Mordu**" pour les passionnés de glisse. "**Dans la tête d'un coureur**" prodigue des conseils de professionnels à ceux qui veulent se dépasser.

La parole des femmes est aussi présente ainsi par exemple, dans la "**Lettre du Musicien**" une série est consacrée aux figures féminines de la musique classique et "**Génération XX**" nous présente le parcours de femme entrepreneur.

De nombreux podcasts s'adressent à celles et ceux en quête d'informations ou de leur future lecture. "**Calliopée**" interroge notre société sous le prisme des grandes pages de la littérature, et "**la mécanique du livre**" éclaire sur le milieu éditorial.

Un grand nombre de podcasts évoquent aussi l'environnement et des solutions concrètes pour limiter la pollution. "**Vrac!**", "**Les mouvements Zéro**" ou encore "**Basilic**" démontrent que le meilleur déchet est...celui que l'on ne produit pas.

Ce moyen de diffusion permet aussi d'aborder des sujets difficiles, France Culture à ainsi décliné son émission documentaire "**Les pieds sur terre**" en six épisodes de 25 minutes "**Des hommes violent**s" prend le temps de suivre au plus près des auteurs de violences conjugales.

Différents des replays radio, les podcasts natifs sont conçus et diffusés directement sur des sites ou des plateformes dédiées.14% des français écoutent au moins une fois par semaine un podcast, un phénomène amplifié avec le confinement*.

*Source étude Havas Paris/Institut CSA pour le Paris Podcast Festival 2020.

DATES à RETENIR

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, ces échanges sont actuellement annulés ou se déroulent à huit-clos, mais vous pouvez toujours nous envoyer vos questions et vos contributions par mails à **persac@departement86.fr**

06 04 21

Commission Communication
-Retour sur le PERSACtualités n°2
-Réflexion sur le livret d'acceuil

12 04 21

Commission Economie
-Avancées sur les reprises des commerces

19 04 21

Commission Aménagement
-Jeux et aménagements de la place

26 04 21

Conseil municipal
-vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "**persac.fr**"

Directeur de publication: Regis Sirot

Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC

persac@departement86.fr - persac.fr

05.49.48.47.15